



**Pour un Projet de  
Développement Durable du  
Territoire des Maures**

Le Grand Sud  
Rue Blaise Pascal - BP 82  
83310 COGOLIN  
tél : 04 94 55 70 35 - fax : 04 94 54 56 39  
ecrire@pays-des-maures.org

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**14 octobre 2010 à 9 h 30**  
**L'Oustalet - Le Cannet des Maures**

**PROCES-VERBAL**

Ont assisté à l'Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2010 :

**Pour les communes :**

Florence LANLIARD, Maire du Plan de la Tour  
Gabriel CIARIMBOLI, Maire de La Mole,  
Edith TESSON, Adjointe au Maire de la Croix-Valmer,  
André PRUVOST, Adjoint au Maire de Rayol Canadel sur Mer,  
Brigitte LACREUSE, Conseillère municipale du Thoronet,  
André COUTELLIER, Conseiller municipal de Cavalaire sur Mer,  
André LANZA, Conseiller municipal de Grimaud,

**Autres membres de l'A.P<sup>2</sup>.D.M. :**

Jean-Michel COUVE, député du Var, président,  
Nicole TRONCHE, Présidente de l'UDVN83,  
Jacques MONTANO, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Var,  
Liliane MAILLARD, Secrétaire de l'UPV Golfe de Saint-Tropez,  
Frédéric ROUX, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Var,  
Robert BOUCHARD, Secrétaire général de la DCA PACA,  
Loïc DE SALNEUVE, représentant de la Chambre d'Agriculture du Var,  
Bertrand DESCHAMPS, représentant de la CCIV - Golfe de Saint-Tropez,

**Autres personnes présentes :**

Grégory CORNILLAC, Association des Communes Forestières du Var  
Stéphane DE PONCINS, cabinet d'études SDP CONSEILS,  
Cécilia BROVIA, Comité des Elus/ APPDDTM,  
Karine CARRUS, Comité des Elus/ APPDDTM.

**Excusées :**

Madame le Maire de Collobrières, Monsieur le Maire de La Garde-Freinet, Monsieur le Maire de La Londe les Maures.

**ORDRE DU JOUR**

A/ Résolution du Conseil d'administration à propos de la composition du bureau.

B/ Retraits et adhésions.

C/ Programme de travail 2011 :

- Lancement des études sur le Pôle économique, le Centre environnemental méditerranéen, le Schéma de développement durable touristique
- Stratégie d'information et de communication. Ouverture de l'association aux citoyens.

-----

**Un dossier est distribué aux participants.**

**Le Président** remercie les participants de leur présence à cette nouvelle Assemblée générale de l'Association pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures.

Il rappelle que, du fait du projet de réforme territoriale en cours d'adoption au Parlement, il ne sera plus possible aux territoires de créer de nouveaux Pays. C'est pour prendre en compte ces nouvelles dispositions que lors de l'Assemblée Générale du 18 novembre décembre 2009 l'Association a changé d'intitulé et d'objet : l'« Association de Préfiguration du Pays des Maures » APPM est devenue l'« Association pour un Projet de Développement Durable du Territoire des Maures » AP<sup>2</sup>DM.

Son objet n'est plus de créer un Pays mais de poursuivre les travaux engagés en 2000 par l'APPM en finalisant le Projet de développement durable qui avait fait l'objet de la « Charte de Pays », déposée en juillet 2008 en Préfecture de Région.

Lors de l'Assemblée Générale du 22 avril 2010, il a été décidé de privilégier 3 des projets inscrits dans cette Charte de Pays du fait de leur caractère prioritaire :

1. Le Pôle économique, situé au carrefour des autoroutes et de la voie ferrée dans le canton du Luc en Provence.
2. Le Centre environnemental méditerranéen, en limite de la réserve naturelle de la Plaine des Maures.
3. Un nouveau schéma de développement touristique durable du territoire.

**Jean-Michel COUVE** évoque le dossier concernant le volet « tourisme » du Pôle d'excellence rurale (PER) labellisé par Décret le 10 août 2006 par le Ministère. Il incluait le projet de création d'un nouveau Site internet promotionnel du territoire et a fait l'objet d'un contrat entre l'APPM et la maison d'édition Gallimard. Intégré dans la collection Lattitude-Gallimard, ce site, aujourd'hui en ligne, constitue un très intéressant outil de promotion du territoire liant le littoral au massif et aux plaines agricoles.

Une subvention d'Etat de 36.000 euros a été obtenue pour cette réalisation. Restent à percevoir 18.000 € qui, malgré de nombreuses relances auprès des services de l'Etat, n'ont toujours pas été réglés. Inscrit dans notre plan de financememnt, ces 18.000 € permettraient de régler le solde de la facture Gallilmard. Or Madame la Sous-préfète nous a fait savoir que nous ne pourrions percevoir le solde de cette subvention qu'après avoir réglé la totalité de la facture. La trésorerie de l'association ne le permettant pas, le Président demande à l'Assemblée Générale de l'autoriser à signer, si nécessaire, un prêt bancaire.

Toute fois, le Président informe l'Assemblée générale qu'en date du 28 septembre 2010, le Préfet dans son tout dernier courrier a, quant à lui, indiqué que ce versement était... acquis mais ... « subordonné à la production d'une attestation d'achèvement de projet. ». Et ce, alors même que cette attestation lui a déjà été adressée en date du 5 mars 2010.

**La demande d'autorisation à signer, si nécessaire, un prêt bancaire est acceptée à l'unanimité.**

**Loïc DE SALNEUVE** confirme les difficultés rencontrées, en général, pour obtenir le soutien et les subventions des collectivités et de l'Etat. Il fait remarquer au Président que si, en tant que député, il connaît des problèmes pour les obtenir, il doit imaginer celles que rencontrent, en général, les administrés.

**Nicole TRONCHE** rappelle que le Conseil Economique et Social régional aujourd'hui Conseil Economique Social et Environnemental a soutenu notre projet dès 2000.

**Jean-Michel COUVE** précise qu'effectivement, ce projet qui avait fait l'objet d'une candidature à la création de Pays auprès de la DATAR avait, ensuite, reçu l'appui du CESR lors de son assemblée délocalisée à Saint-Tropez en 2000.

#### **A/ Résolution du Conseil d'administration à propos de la composition du bureau.**

Les nouveaux statuts de l'association, disposent que :

- l'assemblée générale élit en son sein et pour trois ans, un conseil d'administration composé d'un Président, d'un Trésorier, d'un Secrétaire et de membres.
- le nombre d'administrateurs ne peut pas dépasser un tiers des membres de l'association.

**L'Assemblée générale du 22 avril a désigné, suite à un appel à candidature, les nouveaux membres du Conseil d'administration.**

- les représentants des communes suivantes : Cavalaire ; La Garde Freinet ; Le Plan de la Tour ;
- les représentants des membres associés suivants : L'U.P.V. ; Docteur Jean-Michel COUVE, Député ; l'UDVN 83 ; le Collectif DCA PACA ; Alain FABRE, Conseiller général du Var.

Le président sortant a poursuivi son mandat jusqu'à ce que le conseil d'administration se réunisse.

**Le Conseil d'administration du 17 septembre 2010 a désigné les membres de son bureau comme suit :**

- **Jean-Michel COUVE, Président**
- **Robert BOUCHARD, Trésorier**
- **Florence LANLIARD, Secrétaire**
- **Dominique LEDERLIN-ADER, Vice-présidente**
- **Annick NAPOLEON, Vice-présidente**

#### **B/ Retraits et adhésions :**

La dernière Assemblée générale du 22 avril 2010 avait constaté les retraits des communes de St-Tropez, Vidauban et Puget Ville.

Elle avait également acté l'entrée du Conseiller général Alain FABRE.

##### a) Adhésion :

Louis VALENTIN, président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteur (SPFS) du Var a présenté la candidature de son organisme, il est aujourd'hui représenté par Monsieur ROUX.

**L'adhésion du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Var (SPFS) est acceptée à l'unanimité.**

##### b) Retraits :

Deux communes auraient dernièrement décidé de sortir de l'association,( les communes du Cannet des Maures et de Gassin) mais les notifications de ces décisions ne nous ont pas encore été communiquées.

### C/ Présentation du projet de l'association distribué et projeté en séance (ci-joint).

**Le Président** rappelle que le territoire des Maures représente un quart du territoire du Var et un cinquième de sa population. Ce territoire est en quasi-totalité morcelé en différents périmètres de communauté et d'agglomération. A leurs sujets, il précise qu'à la différence des Pays, les communautés de communes et d'agglomération n'ont pas vocation à traiter de projets de développement territoriaux impliquant des espaces au-delà de leurs périmètres administratifs. Les « Pays » étaient, donc, en mesure de les rassembler dans ce but.

**André PRUVOST** remarque que c'est la forte empreinte géologique et historique du Massif des Maures qui lui donne toute sa particularité et la force de son image.

**Frédéric ROUX** constate pour le regretter qu'au fil des temps les gens des Maures s'en sont de plus en plus retirés. Aujourd'hui, les populations des communes des plaines et du sillon permien se sentent plus citadines. Elles craignent, même, la pression que pourrait exercer le tourisme sur leur lieu de résidence. Elles se sentent de moins en moins concernées par le massif des Maures.

**Jean-Michel COUVE** confirme ce constat. A l'heure actuelle, les populations des plaines agricoles et du littoral ont quasiment tourné le dos au Massif alors qu'elles sont propriétaires de 80 % de ses surfaces. Sur le littoral, on vit d'un tourisme qui est essentiellement estival, sur les espaces agricoles, on exploite des productions de qualité. On n'a plus le désir, ni le temps, de se retourner vers le massif qui finit par constituer aujourd'hui plus une barrière pour les transports et un risque pour les incendies. De plus, les propriétaires forestiers privés ne disposent pas des moyens qui seraient nécessaires pour entretenir, voire valoriser les espaces forestiers. Le maquis s'étend toujours plus ; matière à l'origine de l'inflammabilité et de la propagation des feux.

Compte tenu du coût que représenterait l'aménagement du massif et sa revitalisation, on ne peut espérer que, ni les collectivités départementale et régionale, ni l'Etat ne subviendront aux besoins financiers.

Il rappelle, que les subventions jusqu'alors allouées et les aides apportées concernent essentiellement le confortement des pompiers et des opérations de débroussaillage sur des superficies relativement limitées.

En fait, hormis quelques démarches engagées avec grande difficulté par quelques entrepreneurs ou par quelques élus au cœur du massif des Maures, il n'existe pas à l'heure actuelle de véritable politique de réaménagement du massif. C'est tout l'objet du projet de notre Association en ce qui concerne la revitalisation du massif. Comme le demandent depuis longtemps les propriétaires forestiers, il s'agirait de « cloisonner » les surfaces forestières en faisant la part de ce qui devrait revenir à des coupures agricoles, à la sylviculture, au pastoralisme, aux grands aménagements et retenus collinaires, voire à

un tourisme maîtrisé et faire, enfin, la part du feu dans les espaces de moindre valeur économique ou écologique.

C'est, d'ailleurs, l'objet de la « Charte forestière » à laquelle adhère pleinement notre association et qui constitue, en ce moment, son Syndicat mixte.

**Gabriel CIARIMBOLI** évoque les statuts de ce futur syndicat. Pour lui, l'action de notre association doit s'inscrire dans le cadre de son conseil d'orientation, avec d'autres associations. C'est dans ce sens qu'il œuvre personnellement auprès de ses collègues élus. Il informe les membres de l'association que c'est à ce titre qu'il sortira de notre association lorsque le syndicat aura constitué son conseil d'orientation.

**Jean-Michel COUVE** trouve la remarque de Gabriel CIARIMBOLI logique et pertinente mais rappelle qu'à priori le conseil d'orientation du Syndicat mixte n'aura à s'occuper que du projet forestier. Ainsi seraient exclues de la concertation les populations du sillon permien, des plaines agricoles et du littoral. A ce sujet, il rappelle l'importance que revêt à ses yeux, la participation active des citoyens à la démarche et estime donc que si l'association doit avoir sa place dans le syndicat mixte de la Charte forestière, cela ne doit pas l'empêcher de poursuivre ses échanges et ses réflexions sur la totalité d'un territoire incluant le massif, le littoral et les plaines agricoles.

**Gabriel CIARIMBOLI** lui répond que l'expression du citoyen doit se faire au travers des structures associatives et il craint « la pagaille » si des personnes rejoignent individuellement l'association. Il indique, par ailleurs, que, selon lui, la Charte Forestière ne s'occupera pas uniquement de la forêt mais que ses actions s'étendront jusqu'à la mer et aux plaines agricoles.

**Jean-Michel COUVE** tient à lui préciser que par sa nature et ses statuts la Charte Forestière est dédiée au massif forestier et que, sous réserve d'inventaire, il vaudrait mieux poursuivre aussi les travaux de notre association.

**Florence LANLIARD** souhaite que le Syndicat Mixte puisse avoir pour vocation de devenir un Syndicat mixte de préfiguration du futur Parc Naturel Régional et qu'à ce titre notre association doit avoir pour mission de donner du contenu à ce futur Parc Naturel Régional.

Jean-Michel COUVE pense qu'effectivement il ne faut pas opposer ces différentes démarches (Syndicat mixte, charte forestière, parc naturel régional, association Projet de Développement Durable du Territoire des Maures) car elles sont constitutives ou complémentaires les unes des autres.

**Grégory CORNILLAC** : quel que soit l'intérêt du PNR ou d'un projet Grand Site,

l'important pour l'instant est de créer le Syndicat mixte pour porter la Charte Forestière qui pourra, elle-même, ensuite évoluer. Le Conseil d'orientation va se finaliser bientôt.

**Jean-Michel COUVE** réitère l'intérêt de l'association à participer aux travaux du Conseil d'orientation à propos du massif.

**André PRUVOST** propose que l'association soit intitulée « Association pour un Projet de Développement Durable des Territoires des Maures » puisque, dans notre optique, l'ensemble est constitué de ces 3 territoires différents (littoral, le massif, les plaines).

Pour **Jean-Michel COUVE** même si le périmètre territorial à l'étude se compose de trois zones de natures différentes, il vaudrait mieux défendre le concept d'intégration de ces 3 zones dans une même entité territoriale faisant l'objet d'un unique projet de développement.

## C/ Programme de travail 2010/2011 :

Concernant ce programme de travail 2010/2011 Jean-Michel COUVE passe la parole à Stéphane DE PONCINS.

### 1 - Lancement des études sur le Pôle économique, le Centre Environnemental méditerranéen, le Schéma de développement durable touristique :

En introduction, **Stéphane DE PONCINS** rappelle l'intérêt, selon lui, des travaux mis en œuvre par l'Association. Avec l'abandon du projet de création d'un Pays, l'association reprend tout son rôle en terme de réflexion et d'échanges entre les différentes catégories de population sans qu'il y ait risque de superposition des nouvelles strates administratives. Par ailleurs, il est indispensable que les élus locaux trouvent en eux-mêmes les moyens de concevoir leur projet de développement durable. Les collectivités communales isolées ou regroupées s'occupent essentiellement de la vie au quotidien (administration, réforme, recours, qualité de vie des administrés...). De plus, durant longtemps, ils ont pensé que le Conseil général et le Conseil Régional pourraient subvenir financièrement à leurs besoins car ces collectivités étaient riches et que pour obtenir des fonds européens il suffisait d'aller à Bruxelles pour défendre son dossier. On s'est récemment rendu compte que ce n'était pas le cas et qu'il sera indispensable pour poursuivre les études en cours et concevoir les plans de financement des projets de faire appel à des partenariats privés sous forme de PPP ou autres ainsi qu'à des fonds en provenance d'entreprises susceptibles d'y être intéressées.

**Nicole TRONCHE** donne l'exemple du jardin du Rayol-Canadel où des travaux ont pu être financés grâce à une participation de la fondation FESTINA.

**Robert BOUCHARD** pense que les fondations constituent d'excellentes ressources pour la préservation du patrimoine et des bâtiments classés. En ce qui concerne les opérations de développement économique, il faudra être prudent. Il pose, par ailleurs, la question de savoir si de telles formules de recherche de financements privés correspondent à la philosophie de notre association.

**Jean-Michel COUVE** pense que ce sera indispensable car on ne peut espérer des participations publiques à la hauteur des enjeux. En ce qui concerne le pôle économique, on peut raisonnablement penser qu'un certain nombre d'entreprises peuvent être intéressées à participer. Pour le centre environnemental méditerranéen, au-delà des sociétés spécialisées dans ces domaines, les chambres consulaires ainsi que le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ou le MEEDAT devrait pouvoir s'y intéresser.

**Stéphane DE PONCINS** rapproche les deux projets Centre environnemental et Pôle économique de l'esprit des pôles de compétitivité et des PER. Il s'agit de projet qui

s'appuient sur des partenariats Public-Privés.

**Gabriel CIARIMBOLI** estime que l'économie, le social et l'environnemental constituent les 3 socles de l'équilibre d'un territoire et conditionnent le « vivre ensemble ».

*(A 11 h 15 : départ de Gabriel CIARIMBOLI et de Loïc DE SALNEUVE)*

**Stéphane DE PONCINS** fait lecture de la programmation des études (**document ci-joint**).

### **Etude 1 : Centre Environnemental Méditerranéen :**

**Jean-Michel COUVE** rappelle que cette création constituerait, en quelque sorte, la contrepartie des mesures de protection déjà prescrites (Réserve Naturelle, Réserve Biologique Intégrale). Ce Centre pourrait s'implanter en limite de la Réserve. Des contacts seront pris avec un certain nombre de partenaires pressentis.

### **Etude 2 : Pôle économique Centre Var :**

**Jean-Michel COUVE** insiste sur la situation géographique très particulière du territoire jouxtant le carrefour de l'A6 et de l'A57. A moins d'une heure de 3 aéroports internationaux (Nice, Marignane, Toulon-Hyères), à proximité de la Gare SNCF des Arcs-Draguignan, et très probablement de la future Gare LGV. Or, le canton du Luc subit un des plus forts taux de chômage du département du Var. Aussi, doit-on se poser la question de savoir : quels types d'activité pourraient, dans l'avenir, créer des emplois de façon pérenne ? il ne semble pas que cela soit possible en poursuivant (voire en améliorant) les activités en cours mais qu'il faut, au contraire, innover en créant de nouvelles activités.

C'est dans cet esprit que doit être conçu un projet de développement basé sur des besoins aussi bien du Centre et Haut Var que des 12 communes du Golfe de Saint-Tropez : Parc des expositions, Centre d'affaires, Centre de dégroupage et plate forme logistique en liaison avec « les Bréguières » des Arcs sur Argens.

### **Etude 3 : Le Schéma de développement durable du tourisme (Littoral -Centre Var) :**

**Jean-Michel COUVE** rappelle que l'objectif essentiel de ce nouveau schéma serait de favoriser les flux et les échanges du littoral vers le centre Var, ainsi que de valoriser le tourisme littoral en lui adjoignant un volet agricole et forestier.

**Brigitte LACREUSE** demande que ne soit pas oublié le patrimoine bâti et l'histoire qui enrichissent le tourisme non balnéaire. Il existe aussi un fort potentiel dans les activités agricoles, les métiers d'arts et de transformation, qui constituent le riche tissu vivant du Var.

**Jean-Michel COUVE** informe l'assemblée que selon une récente étude de l'Organisation Mondiale du Tourisme, la France ne cesse depuis 1990 de perdre des parts de marché (-2% en termes d'arrivées internationales et -3% en terme de recette). Selon une autre étude, entreprise dans le cadre des travaux du groupe Patrimoine-Tourisme qu'il préside au Conseil Culturel de l'Union pour la Méditerranée, l'économie touristique de la rive nord de la Méditerranée a, elle aussi, régressé. Tous les experts, en particulier, de la Méditerranée s'accordent pour indiquer que le tourisme doit se diversifier au-delà du balnéaire. Il est reconnu et partagé que le tourisme des territoires ruraux constitue la meilleure des opportunités pour créer de nouvelles richesses et de nouveaux emplois : les espaces naturels, les zones agricoles, le patrimoine bâti, les modes de vie, l'histoire, la culture,...

**Frédéric ROUX** confirme que si on veut être attractif, il faut faire établir un inventaire des meilleurs atouts dont on dispose afin de les proposer et d'en faire profiter les touristes (châtaigneraies et autres produits de la forêt, randonnées, camps de débroussaillage pour les jeunes,...). Mais il faudra aussi se garder d'un tourisme de masse non contrôlé et savoir faire respecter l'environnement.

**Nicole TRONCHE** confirme qu'au Domaine du Rayol, par exemple, les visites se déroulent toute l'année et que la diversification s'est opérée en organisant au mois d'aout des concerts qui se sont déroulés à guichets fermés.

**Jean-Michel COUVE** évoque aussi la capacité d'accueil dans notre région durant l'automne, l'hiver et le printemps de villégiatures. Une importante clientèle d'Europe du Nord à fort pouvoir d'achat désire occuper des résidences (villas ou appartements) sur des périodes assez longues de plusieurs semaines durant le « hors saison ». L'accès à ce marché et l'ouverture d'un certain nombre de résidences, jusque là fermées à cette période, permettrait un regain de l'activité économique de nos communes.

**Florence LANLIARD** insiste sur l'importance que revêtent la culture et la langue provençale. Elle rappelle que l'association du Félibrige existe toujours et souhaite redynamiser ses activités. Elle souhaite faire connaître ses actions car elle pense que les populations manquent aujourd'hui de repères.

**Jean-Michel COUVE** pense qu'il faudra aussi beaucoup se concerter avec les agriculteurs qui ont un rôle important à jouer dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau schéma de développement touristique. En effet, ils pourront y trouver à la fois des moyens de développer la pluriactivité et de nouvelles pistes pour vendre leurs produits au marché touristique international qui se situe sur le littoral, en été.

A ce sujet, il informe de la candidature déposée par Mme AMRANE maire de Collobrières à la Fondation du Patrimoine Méditerranéen du projet « Collobrières-Cœur des Maures ». Ce projet devra être prochainement élaboré avec l'appui du Conseil

Culturel de l'Union pour la Méditerranée.

Il indique que les premières actions pour élaborer le schéma de développement touristique consisteront en un inventaire le plus exhaustif possible des sites, des équipements, des différentes formes d'hébergement, des diverses offres sportives, culturelles, environnementales, agricoles...

**Frédéric ROUX** fait part de son sentiment en lisant la Charte Forestière. Elle ne semble pas être tournée vers le tourisme en forêt.

Pour **Jean-Michel COUVE** la Charte Forestière n'exclut pas le tourisme mais elle met l'accent sur son premier objectif qui est de préserver l'ensemble du patrimoine de ces territoires. Pour en avoir les moyens, il sera nécessaire de le valoriser en l'ouvrant à la visite et en le faisant partager. Il s'agira là d'une démarche de « valorisation touristique ».

**Grégory CORNILLAC** confirme que la Charte n'exclue pas le tourisme. Elle l'évoque à plusieurs reprises.

**Jacques MONTANO** informe que dans une région de montagne qu'il connaît, le tourisme a été organisé avec des guides pour accompagner les gens en forêt et leur faire goûter les produits du terroir. En ce qui concerne les partenariats à monter, il pense qu'il ne faut pas risquer de se tromper en ce qui concerne les entreprises que l'on souhaiterait voir s'implanter. Il faut aussi tenir compte que les grands groupes ont tendance à délocaliser les productions. Il indique que le Département du Var a résisté plus que les autres à ce problème grâce à la présence plus forte de petites entreprises qui œuvrent beaucoup à la qualité de leurs produits. Le vin rosé en est le meilleur exemple et constitue le meilleur ambassadeur pour le Var et la Provence.

**Jean-Michel COUVE** lui répond que la question de l'éventuelle concurrence entre les entreprises venant de l'extérieur et celles déjà implantées, ne lui semble pas encore d'actualité. Certes, à terme, des concurrences pourront émerger mais ce seront tout de même, des entreprises locales qui devraient pouvoir tirer le maximum de bénéfices en terme de possibilités d'implantation, d'ouvertures de marchés et de créations d'emplois.

**Pour Frédéric ROUX**, il sera de toute façon important de mettre les différents acteurs en synergie pour faire avancer ces projets et indiquer par quels moyens, on pourra les concrétiser sans pénaliser les entreprises locales.

**André LANZA** aborde cette question sous l'angle des propriétaires forestiers. Il sera indispensable qu'ils participent très étroitement aux projets concernant le massif et que ceux-ci devront être explicites sur les opérations d'ouverture au tourisme. Il considère qu'il y faudra des gardiens et des guides et qu'il sera indispensable de canaliser les

touristes car tout le monde a pu constater que livrés à eux même, ils peuvent fortement dégrader l'environnement.

À ce sujet, **Nicole TRONCHE** précise qu'avant que des règlements n'avaient été rédigés et appliqués, les visiteurs du jardin du Rayol n'hésitaient pas à cueillir des plantes. Ce n'est plus le cas aujourd'hui car des démarches d'informations et de surveillance ont été mises en œuvre.

**Florence LANLIARD** revenant aux 3 thèmes d'étude que l'Association compte mettre en œuvre durant l'année 2011 (Pôle économique, Centre environnemental Méditerranéen, schéma départemental du tourisme) il faut concevoir et rédiger les cahiers des charges de sorte à créer une transversalité, un lien fort entre chacune de ces 3 études.

**Robert BOUCHARD** constate pour les déplorer les dégâts déjà causés par des urbanisations non maîtrisées et une consommation abusive des espaces. Il regrette que les grands groupes qui viennent s'installer aient tendance à « étouffer » les petits commerces et les artisans, les faisant disparaître peu à peu. Il pense qu'il faut savoir imposer notre volonté de conserver le foncier pour l'artisanat et les commerces de proximité et s'entendre avec les élus pour ce faire.

À propos de l'artisanat en Méditerranée, **Jean-Michel COUVE** évoque sa présidence et les travaux du groupe « Patrimoine, Tourisme » du Conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée ainsi que la proposition qu'il a présentée au Forum du Caire en juin 2010 pour la création de labels « Artisan de Méditerranée » et « Artisans d'art de Méditerranée ». En effet, le constat peut être établi aujourd'hui qu'autour de la Méditerranée, les savoir-faire ancestraux des artisans ont tendance à se perdre du fait de l'invasion de produits de copie ou de contrefaçon venant d'Asie.

Le potentiel et la préservation de nos artisans devront être largement inclus dans notre Schéma de développement durable du tourisme

Enfin, concernant les coûts financiers qui ont été estimés pour réaliser les 3 études projetées, **Jean-Michel COUVE** informe l'assemblée qu'il a, au titre de l'association, déposé un dossier de demande de subvention à l'Etat d'un montant de 130.000 euros dans le cadre des crédits de réserve parlementaire mis à sa disposition. Il espère que ce dossier pourra aboutir de façon à couvrir une part substantielle de ces coûts. Si cette enveloppe ne pouvait être obtenue, cela remettrait en question la démarche engagée ce jour par l'Association. Auquel cas, reviendra devant l'assemblée pour en débattre. En

tout état de cause, il sera indispensable de faire appel à des partenariats privés. Il va s'y employer sans tarder et propose la convocation d'une nouvelle Assemblée générale avant les fêtes de Noël.

## 2 - Nouvelle stratégie d'information et de communication. Ouverture de l'association aux citoyens.

**Jean-Michel COUVE** explique les raisons pour lesquelles il est devenu indispensable de mieux communiquer sur les travaux de l'association et de permettre un large accès des citoyens à ses travaux par l'adhésion à l'Association.

**Florence LANLIARD** trouverait plus judicieux de créer un forum sur internet ou via le site internet Latitude-Gallimard pour faire connaître le projet, le promouvoir et débattre sur ce forum plutôt que de faire appel à trop d'adhérents.

**Frédéric ROUX** prend l'exemple d'une association de territoire qu'il a créée dans le cadre de son engagement à propos de la future LGV. Elle est composée de 4 collèges : les communes, les élus individuellement, les associations et les citoyens. Cette association fonctionne de façon satisfaisante. Se pose simplement une question de représentativité entre les différents membres.

**Jean-Michel COUVE** lui répond que dans le cas de cette l'association l'objet est plus ciblé et le périmètre de débat plus circonscrit que le notre qui est beaucoup plus vaste.

**Nicole TRONCHE** prend l'exemple de l'UDVN83 qui comporte 70 à 80 associations de terrain et plus de 10 000 membres, alors que d'autres candidats sollicitent encore leur adhésion.

**Jean-Michel COUVE** pense qu'il faut mieux faire connaître le projet que nous développons et faire, aussi, en sorte que le plus grand nombre de personnes possible s'y intéressent et se l'approprient.

En ce qui concerne de la composition de l'Association une fois ouverte au public, **Bertrand DESCHAMPS** pense que pour rester le plus fonctionnel, il est indispensable que les élus et les socio-économiques fassent partie du même collège.

Un débat s'instaure ensuite sur les différentes possibilités de composition de l'Association et sur les questions administratives et juridiques qu'elles peuvent poser.

En fin de séance, **Gregory CORNILLAC** informe les membres de l'Assemblée du 2<sup>ème</sup> dossier de PER (Pôle d'excellence rurale) qui prévoit 1,3 millions d'euros

d'investissement. Ce dossier de candidature devrait être finalisé dans quelques jours afin de solliciter une labellisation et, donc, des soutiens financiers de l'Etat. À noter: que ce nouveau PER s'inscrit dans la continuité de la filière bois-énergie du premier PER.

**Jean-Michel COUVE** conclut la réunion en rappelant les fondements qui l'amènent à poursuivre avec ténacité ce dossier. Il lit un discours à ce sujet ( ci-joint)

**La séance est levée à 13 h 00.**